

AVIS

Le public est informé qu'en vertu

- de la délibération n°2023-102 du conseil communautaire en date du 28 juin 2023,
- de la délibération n°13 du conseil municipal de Gourdon en date du 20 février 2025,

Monsieur le Président de la Communauté de communes Quercy-Bouriane, également maire de Gourdon, a signé deux conventions de Projet Urbain Partenarial ayant pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la commune de Gourdon est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement dénommée « extension de réseaux » et sis à route du Bos.

Lesdites conventions peuvent être consultées au siège de la Communauté de communes.

Fait à Gourdon, le 26 juin 2025 pour être affiché pendant un mois.